

Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie des Epines Fortes sur la commune principale de l'AIOT Avenue Stalingrad 37700 ST
PIERRE DES CORPS.**

**La référence de votre dossier est A-4-9A1C80S8T et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 03/04/2024 à 12h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501787**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Fonction : **Consultante HSE et Risques Industriels**

Personne morale

N° SIRET **80482752500010**

Raison sociale **CORPO ENERGIES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

112 RUE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

37700 ST PIERRE DES CORPS

Signataire

Qualité : **Directrice Générale**

Référent

Fonction : **Responsable d'exploitation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie des Epines Fortes**

Description des activités :

Le présent dossier porte sur la construction d'une chaufferie biomasse pour le réseau de chaleur de Saint-Pierre-des-Corps (CORPO ENERGIES). La chaufferie se compose d'une chaudière biomasse de 4,3 MW thermique.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Avenue Stalingrad

37700 ST PIERRE DES CORPS

X : 529749

Y : 6701377

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
3.2.2.0	2	Obstacle dans le lit majeur d'un cours d'eau	surface 621 m2	D	
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 4.7 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- Les cendres humides sous foyer seront confiées à un centre de traitement en vue de leur valorisation - Les cendres fines sous filtres seront éliminées en centre agréé selon les résultats d'analyses - Les déchets ménagers et d'emballages seront confiés à un centre de traitement en vue de leur valorisation - Les déchets dangereux en faible quantité (chiffons souillés, huile de graissage) seront éliminés en centre agréé

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Extincteurs - Système de détection incendie en chaufferie - Dispositions constructives et désenfumage - La chaudière biomasse sera équipée d'un système d'extinction automatique d'incendie intégré au système de convoyage**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie est implanté sur le domaine public et situé à moins de 100 m de la chaufferie

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **17192108**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)